

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-338-1925 promulguant le décret du 28 novembre 1924 réglant la composition et la compétence des commissions de réforme des colonies, pays de protectorat et territoires relevant du ministère des colonies.

n° 7-338-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 janvier 1925

Numéro JO
n° 338 du 31/01/1925

Date du numéro
31 janvier 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1864, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 28 novembre 1924 (inséré au Journal officiel de la République française du 5 décembre 1924, page 10634), réglant la composition et la compétence des commissions de réforme des colonies, pays de protectorat et territoires relevant du ministère des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er.— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 28 novembre 1924 réglant la composition et la compétence des commissions de réforme des colonies, pays de protectorat et territoires relevant du ministère des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Baissac.